

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

- Présents** Vincent De Wolf, *Bourgmestre-Président* ;
 Patrick Lenaers, Marie-Rose Geuten, Rik Jellema, Frank Van Bockstal, Colette Njomgang, Jean Laurent, Rik Baeten, Aziz Es, *Échevin(e)s* ;
 Eliane Paulissen, Bernard de Marcken de Merken, Jean-Luc Robert, André du Bus, Laurent Vleminckx, Françoise Carton de Wiart, Gisèle Mandaila, Kathy Mottet, Christophe Gasia, Christina Karkan, Marie-Louise Servais, Josianne Pardonge, Damien Gérard, Virginie Taittinger, Christian De Beco, Arnaud Van Praet, John Buyani Ilungu, Ahmed M'Rabet, Stéphane Van Vaerenbergh, Sandra Jen, Farida Tatou, Françoise de Halleux, *Conseillers communaux* ;
 Annick Petit, *Secrétaire communal f.f.*
- Excusés** Françoise Bertieaux, Rachid Madrane, Imad Benarafa, Viviane Scholliers, *Conseillers communaux* ;
 Christian Debaty, *Secrétaire communal.*

Séance du 26.01.15

#Objet : Patrimoine Communal – Convention de mise à disposition précaire d'un espace situé dans l'immeuble 49-61 rue des Champs à 1040 Etterbeek – Prolongation.#

Séance publique

Régie foncière - Collège A

Le Conseil Communal,

Vu la délibération du Conseil Communal du 11 mars 2013 décidant d'entériner les termes de la convention d'occupation précaire conclue avec l'A.S.B.L. CREADANSE pour l'espace délimité sur le plan joint à la convention dans l'immeuble 49 à 61 rue des Champs à 1040 Etterbeek ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 16 septembre 2013 décidant de prolonger la convention d'occupation précaire conclue avec l'A.S.B.L. CREADANSE jusqu'au 31 août 2014

Attendu que la mise à disposition prenait cours le 1^{er} septembre 2013 pour se terminer de plein droit le 31 août 2014 :

Attendu que l'A.S.B.L. n'a toujours pas trouvé de nouveaux locaux appropriés à son activité ;

Attendu que suite à la procédure d'expropriation, la Commune est devenue propriétaire du bâtiment situé 49 à 61 rue des Champs à 1040 Etterbeek le 2 juillet 2013;

Attendu que la partie de l'immeuble actuellement occupée par l'A.S.B.L. CREADANSE reste libre ;

Attendu que les travaux devraient débuter en septembre 2015 ;

Attendu que la solution temporaire trouvée pour l'A.S.B.L. dans cet immeuble pourrait être prorogée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014-2015 ;

Vu l'article 232 de la Nouvelle Loi Communale ;

DECIDE :

De prolonger la convention d'occupation précaire conclue avec l'A.S.B.L. CREADANSE pour l'espace délimité sur le plan joint à la convention dans l'immeuble 49 à 61 rue des Champs à 1040 Etterbeek jusqu'au 30 juin 2015.

31 votants : 31 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal f.f.,
Annick Petit

Le Bourgmestre-Président,
Vincent De Wolf

POUR EXTRAIT CONFORME
Etterbeek, le 28 janvier 2015

Le Secrétaire communal f.f.,

Pour le Bourgmestre,
Par délégation,

Annick Petit

Patrick Lenaers